

Les Bassins Versants

du pays Toulonnais - v.2.0 - 2017

Dossier sur les inondations et pollutions des eaux superficielles et souterraines



Fédération M.A.R.T. Mouvement d'Action pour la Rade de Toulon

Jean Ecochard
Fédération MART
568 E chemin de la CALADE
83000 TOULON
www.federation-mart83.org
Téléphone : 04 94 41 06 98
Courriel : ecopcb@clubinternet.fr



M.A.R.T

Fédération M.A.R.T. : www.federation-mart83.org

Le Film : *Les bassins versants pays toulonnais*

<https://www.facebook.com/martoulon/videos/1079245972177878/>



M.A.R.T

Dossier sur les inondations et pollutions des eaux superficielles et souterraines

Le 02 Novembre 2017

Objet : Partage de la vidéo :

«Les Bassins Versants du Pays toulonnais»

Thématiques :

Inondations & Pollutions

La Fédération M.A.R.T. a le plaisir de vous présenter le film : «les Bassins Versants du Pays Toulonnais». Afin de traiter, au mieux, les sujets évoqués, nous amenons par ce dossier les éléments nécessaires à la compréhension des problématiques.

Cette plaquette se décompose en deux chapitres. Dans une première partie, vous trouverez la totalité des commentaires dits pendant le film. Dans une deuxième partie, nous présentons nos sources et les compléments d'informations qui permettront de cerner plus précisément les sujets.



Sommaire:

Partie 01 : Commentaires complets du film illustrés de la page 3 à 12

Partie 02 : Sources et Annexes

1 - «le 27 Octobre 1886 au Pont-du-Las» : Page 13

2 - «le 03 Octobre 1973 à Ollioules» Page 14

3-Le Risque d'Inondation : aujourd'hui -Page 15

3.1-Les limites des A.Z.I. et du T.R.I. -Page 16

3.2 - Sources d'information sur les inondations et les Risques - Page 17

4.1 - Les Observateurs de la Rade - 18

4.2 - La géosmine dans le barrage de Dardennes - Page 19

4.3 - Le débit réservé du barrage de Dardennes - Page 20

4.4 - Rejets dans le Las issus du nettoyage des bennes à ordures Pages 20 à 22 (2004) Pages 23 à 25 (2013)

Fiche technique

Durée : 18 minutes et 30 secondes

Format de partage : MP4

Adresse temporaire de consultation internet :

<https://www.facebook.com/martoulon/videos/1079245972177878/>

Idée originale : Jean Ecochard et Joël Digo

Les commentaires dits et enregistrés par : Didier Biosca

Les commentaires de l'épisode : "1886" dits par : Rémi Buffin.

Réalisation - Production - Images - Montage - Effets spéciaux :

Acappella et compagnies

Musique originale : Rémi Buffin et Compagnies

Mixage : Rémi Buffin

Tous droits réservés

M.A.R.T. - Acappella & Compagnies

Décembre 2013 - Révision Septembre 2017

Contact Presse :

Jean Ecochard

Président de la Fédération M.A.R.T.

568 chem Calade

83000 TOULON

Tel : 04 94 41 06 98

Courriel : ecopcb@clubinternet.fr



Nous autorisons les organes de presse à reproduire et partager le film et les photographies :
«Les bassins versants du pays toulonnais» ainsi que le présent document.

« Les bassins versants du pays toulonnais »



Il y a quelques milliers d'années, l'homme s'installe sur les bords de la rade de Toulon. Celle-ci constitue le réceptacle des eaux de différentes rivières dont le Las, le cours d'eau de Faveyrolles et l'Eygoutier. On sait maintenant que le nom de TOULON viendrait de TELO, le dieu celte des eaux. Toulon est un hydronyme. C'est le nom propre attribué à un lieu caractérisé par la présence permanente ou temporaire d'eau comme les ruisseaux, les rivières, les sources et les fontaines.

L'histoire de la rade est intimement liée à ces rivières, pardon ces fleuves ! N'oublions pas qu'une rivière qui a une embouchure dans la mer est un fleuve. Le Las que l'on croit rivière est un fleuve.

C'est vers 1680, que Vauban donne à Toulon sa vocation militaire en aménageant le nouveau port. Pour cela, il fait le choix de déplacer l'embouchure naturelle des deux principaux fleuves que sont le Las et l'Eygoutier. Ces rivières transportent des tonnes de sédiments qui bouchent le port et qui empêchent les navires de guerre d'accoster. Aussi, il fait creuser à l'est un premier canal qui détourne l'Eygoutier en direction du quartier du Mourillon. Et à l'ouest, c'est le Las que l'on appelle



aujourd'hui Rivière-Neuve qui prend la direction du quartier de Lagoubran. A partir de là, de nouveaux espaces se-

ront libérés en lieux et place de la rivière et ces terres alluviales seront urbanisées et donneront naissance : à l'est aux quartiers du Port Marchand et de la Rode, à l'ouest à celui Pont du las. Toulon devient ainsi une ville, dans la rivière ! une ville dans un fleuve...



Ces choix urbanistiques ont des conséquences directes en termes de risque. L'histoire nous rappelle quelques crues mémorables qui ont inondé gravement les quartiers cités précédemment. Des épisodes tragiques se sont alors succédés.



«le 27 Octobre 1886 au Pont-du-Las»



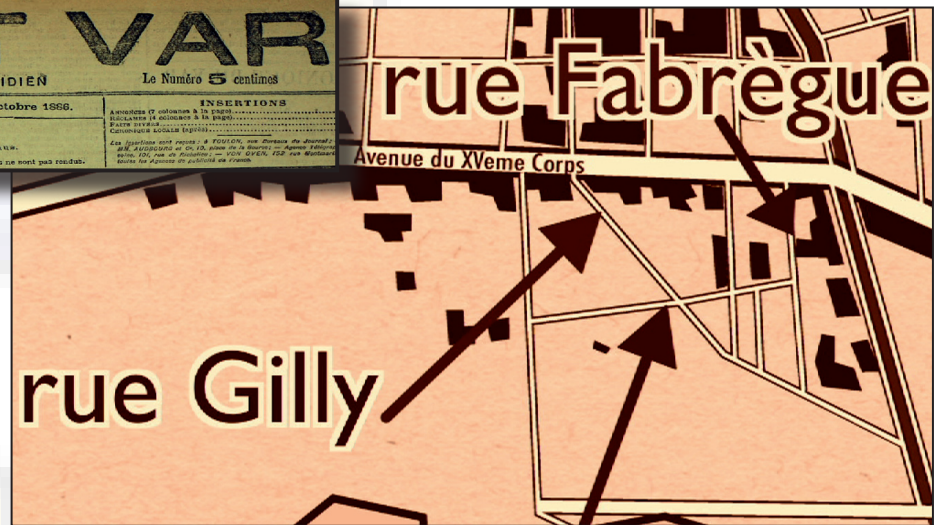
Carte des aménagements réalisés par Vauban. Les zones blanchies correspondent aux espaces urbanisés suite au détournement des lits originaux des fleuves (Le Las à l'Ouest et l'Eygoutier à l'Est).

Différents aménagements seront réalisés mais plus tard. Ils permettront d'en limiter les conséquences. Ce sera notamment le creusement du tunnel du Pont de la Clue, le renforcement de la digue du Jonquet qui amoindriront les effets dévastateurs des crues. Rappelons nous, pour ne jamais l'oublier, ce qui est arrivé un jour d'Octobre 1886 au Pont du Las :



Extrait du quotidien : «le Petit Var» du Jeudi 28 Octobre 1886.

« Depuis le 20 Octobre, il n'a cessé de pleuvoir. Les précipitations se sont mêmes intensifiées ces derniers jours. Le quartier du Pont du Las a beaucoup souffert de l'orage. Les rues Gilly, Fabrègue, Zoé et Navarin furent littéralement submergées dans l'espace de très peu de temps. L'aspect de ces rues était pitoyable : tous



les petits jardinets, les rez de chaussées et même jusqu'aux entresols de certaines maisons étaient inondés, dévastés. Les habitants de quelques maisons furent même obligés, à un moment donné, de monter sur les toits de leurs immeubles transformés en habitations lacustres et on dut aller les chercher en bateau».

Par chance ces inondations ne semblent pas avoir provoquées de victimes. Plus près de nous un certain 3 Octobre 1973, la Reppe située sur le territoire d'Ollioules emportait 5 vies :



«le 03 Octobre 1973 à Ollioules»



TRAGEDIE DANS LES GORGES D'OLLIOULES

Les cinq occupants d'une voiture noyées dans la Reppe en crue

Ce terrible drame porte à six le nombre des victimes des pluies diluviennes qui ont causé d'incalculables dégâts sur le littoral varois

Sainte-Anne-d'Ennon et Ollioules déclarées "communes sinistrées"

Les témoins



Bartholomé Galian
Ancien Colonel des
Pompiers de Toulon



Charles Caramello
Ancien Directeur du Service des
Eaux d'Ollioules

Charles Caramello – Ancien Directeur du Service des Eaux d'Ollioules :

« On a vu deux personnes qui arrivaient trempées qui arrivaient des gorges qui à ce moment là nous ont signalées qu'une voiture avait été emportée avec quelques jeunes filles, femmes à l'intérieur »

Bartholomé Galian – Ancien Colonel des Pompiers de Toulon :

« La rivière c'est une rivière qui n'a pas de mine du tout. Elle fait combien de large ? Quand elle coule...elle fait la largeur d'un doigt et quand elle ne coule pas, bon, on a 4, 5 mètres de large. Mais c'est de la pierre, c'est sec, y a rien, elle ne paye pas de mine. Alors, il faut s'en méfier parce que justement comme pour les incendies de forêts, c'est là où l'on ne perçoit pas le danger que le danger arrive »

Nuit dramatique dans la région toulonnaise



Les deux visages de la Reppe

Bartholomé Galian :

« Et il a vu la voiture se faire embarquer et tourner comme une toupie dans l'eau dans la vague d'eau et disparaître avec le raz de marée... »

Charles Caramello :

« J'ai réveillé deux gars de mon équipe parce que dans le fourgon j'avais un projecteur et on est parti dans les gorges.

On est monté dans les gorges avec

l'estafette, le projecteur pour essayer de voir si on voyait quelqu'un accroché aux branches ou avec les cordages et tout. C'est vraiment dantesque. J'étais devant à pied parce qu'après on savait plus où l'on allait. Il n'y avait plus de parapet, il n'y avait plus de route. »

Bartholomé Galian :

« Avec mes pompiers lorsque nous avons sorti les corps de là on a eu tout de même la larme à l'œil parce que c'était un crime... »



Fédération M.A.R.T. : www.federation-mart83.org

Le Film : *Les bassins versants pays toulonnais*

<https://www.facebook.com/martoulon/videos/1079245972177878/>





La Reppe : 1973 - D.R.



La Reppe : 1973 - D.R.

Bartholomé Galian :

« Avec mes pompiers lorsque nous avons sorti les corps de là on a eu tout de même la larme à l'œil parce que c'était un crime... »

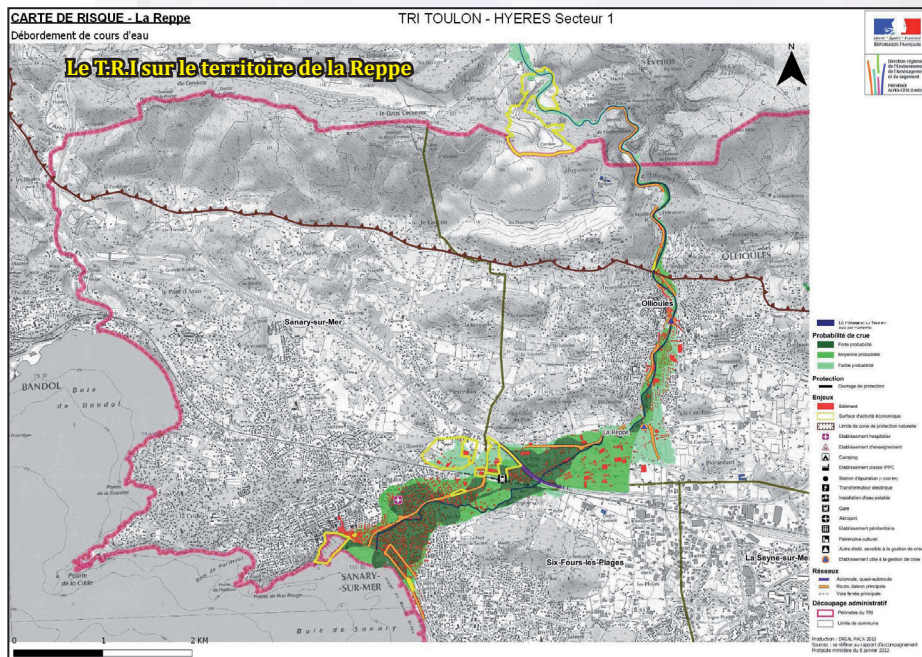
Le Risque d'Inondation : aujourd'hui



Le lit originel du Las en 2017

Depuis 1988, nous redécouvrons que chez nous il pleut aussi et nous redécouvrons les crues avec les catastrophes de Nîmes puis celles de Vaison-la-Romaine, dans l'Aude, à Sommières, à Draguignan, à la Garde et plus récemment à la Londe. Pendant longtemps, le discours officiel des autorités locales, était que ce type d'événement ne pouvait pas arriver chez nous, malgré les faits historiques qui démontraient le contraire.

Depuis 2013 l'état, applique la directive européenne sur les inondations. Elle se concrétise par la mise en œuvre d'un dispositif appelé T.R.I. : Territoire à Risque Important d'Inondation. L'agglomération toulonnaise fait partie de ce dispositif en prenant en compte différents bassins versants : ceux de la vallée du Gapeau, de l'Eygoutier, celui du Las, de la Reppe, du Roubaud et du cours d'eau de Faveyrolles. La cartographie est publiée. Elle met en évidence les zones qui pourraient être touchées et les conséquences auxquelles il faudra faire face.

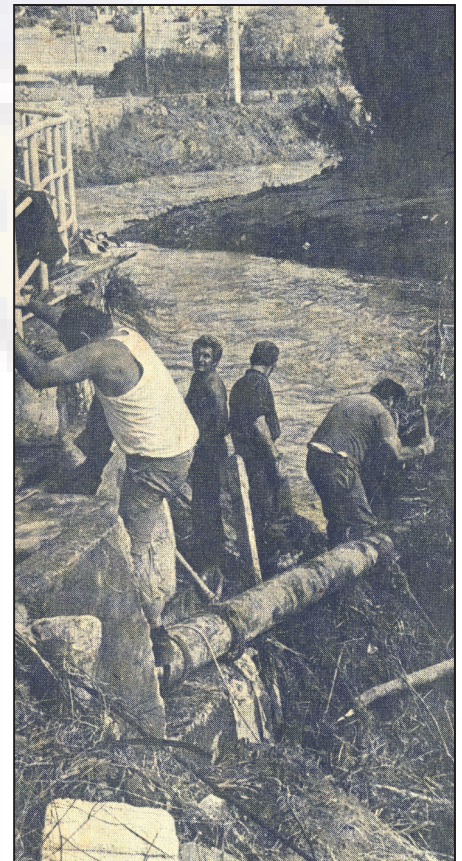


Source T.R.I.-2013 - D.R.

Sur la Reppe :

la cartographie correspond à peu près au Plan de Prévention des Risques d'Inondations. Sauf que la nouvelle caserne des pompiers d'Ollioules est incluse dans la zone à risque. Alors comment faire? Comme à Sommières : inondation ; à Draguignan : inondation.

Est-ce les casernes des pompiers qui sont destinées à être noyées en premier ?

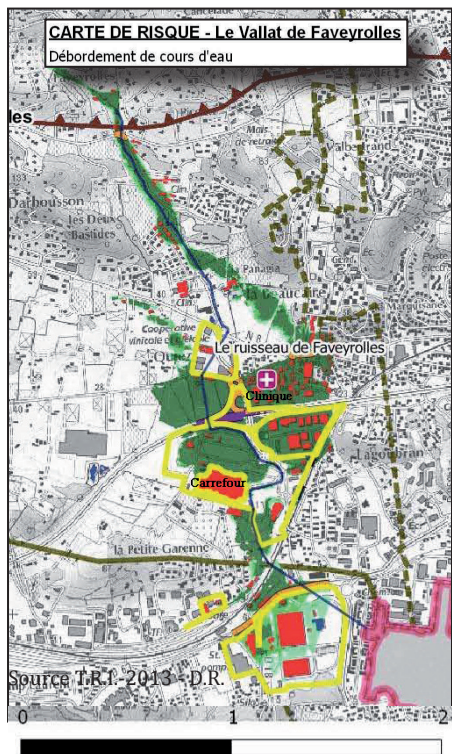


La Reppe : 1973 - D.R.



Le cours d'eau de Faveyrolles possède un petit bassin versant de 6 Km². Une étude montre que la zone commerciale de Carrefour d'Ollioules ainsi que la clinique des Fleurs pourraient être touchées par les inondations. Et tout ça pourrait être aggravé par les nouvelles surfaces urbanisées, notamment le lotissement la Panagia qui vient d'être construit là juste en amont.

Source T.R.I.-2013 - D.R.



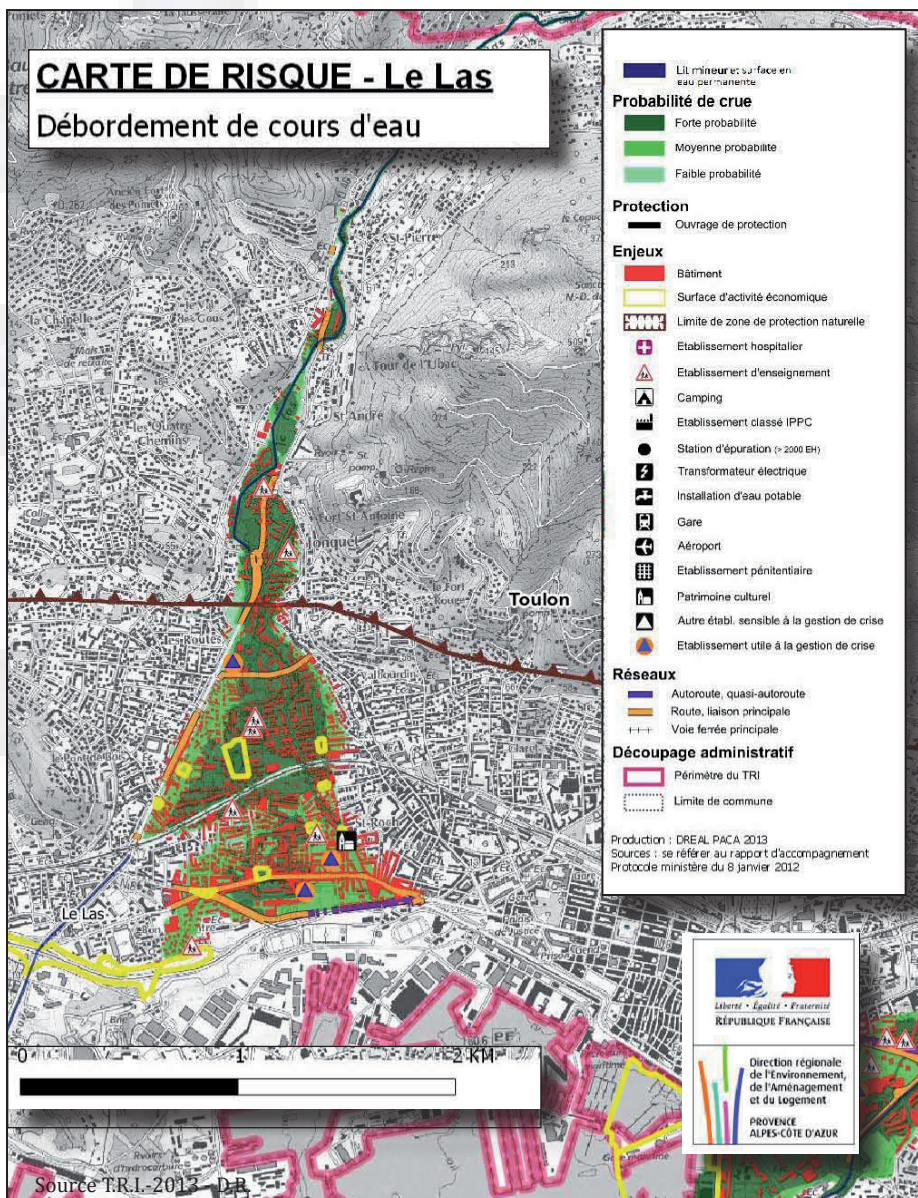
Le Val d'Aigues - Affluent du Las : 1973 - D.R.

Pour le Las, la carte des zones inondables correspond au lit originel du fleuve. Or, souvenez vous : il a été détourné. Du coup, une partie des quartiers du Jonquet, de Rodeilhac, du Pont de Bois, de Bon Rencontre et du Pont du Las pourraient se retrouver sous l'eau.

On notera, dans la zone concernée, de la caserne des pompiers de Toulon ouest ainsi que du commissariat de quartier et de la mairie annexe. Les écoles, entreprises, commerces et habitations ne seraient pas épargnés en cas de précipitations diluviennes. Ce qui c'est déjà produit.

Le tunnel de Toulon se transformera t'il en bassin de rétention ?

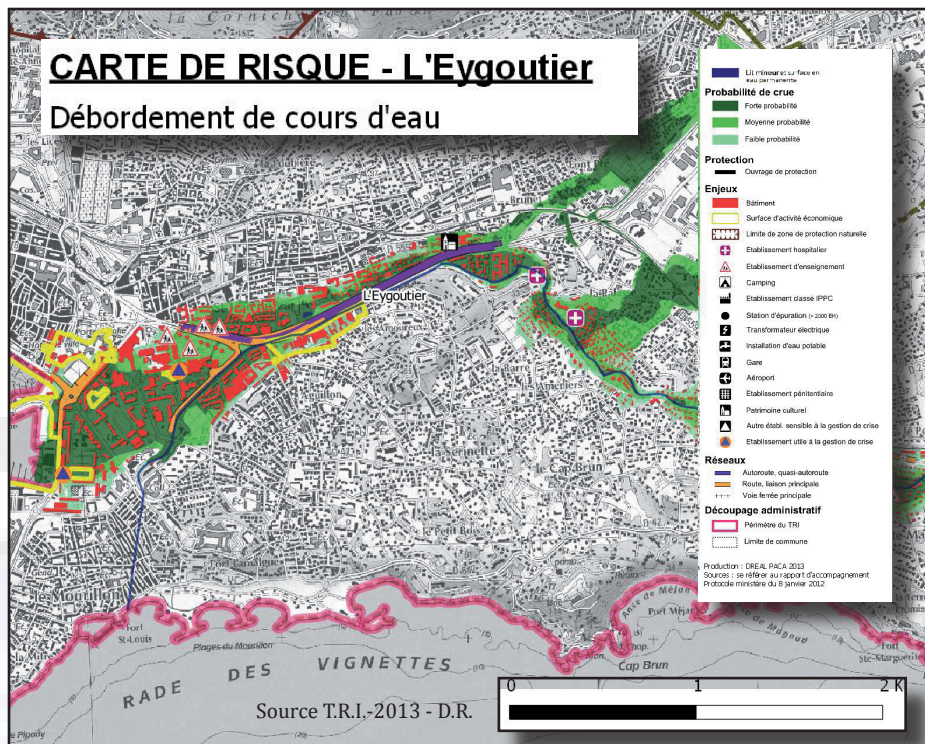
Comment protéger la base des sous-marins nucléaires, située, elle aussi, dans l'embouchure historique du Las ? Mais comme les zones militaires ne font pas partie de cette cartographie, la question mériterait d'être posée.



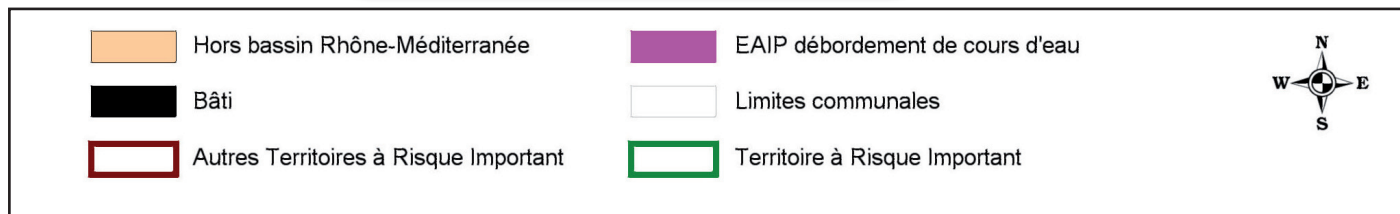
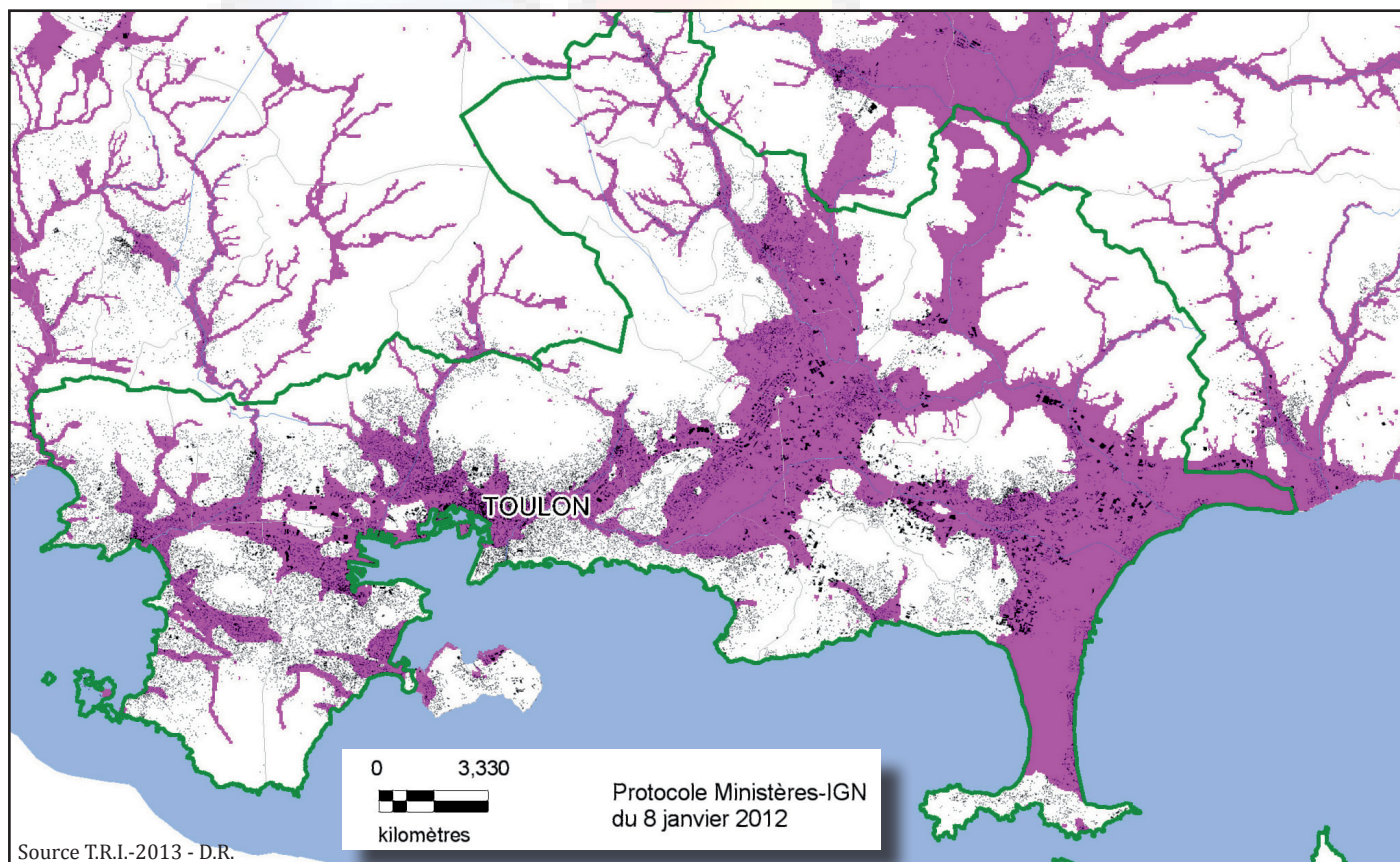
En ce qui concerne l'enneigement du tunnel de Toulon, n'oublions pas que l'Eygoutier peut aussi y contribuer par l'entrée Est. La caserne des pompiers du port Marchand se retrouverait, elle aussi sous les eaux.

A ce jour, à l'échelon local, il apparaît que la prise de conscience des risques d'inondation est presque nulle. On continue à urbaniser à tout va, sans prendre en compte les réalités naturelles.

Combien faudra-t-il de catastrophes, comme celle de Draguignan, pour que les casernes de pompiers ne soient plus construites en zones inondables ? Combien faudra-t'il de supermarchés sous l'eau, pour que l'on réagisse ? Combien faudra-t'il que d'écoles noyées pour que les collectivités locales prennent enfin conscience des risques ?



TRI de Toulon - Hyères Zone bâtie dans l'EAIP débordement de cours d'eau



Pollutions du milieu aquatique

La Reppe : Septembre 2010



Fuite d'assainissement



Conséquences sur le milieu aquatique



Les crues et les inondations entraînant les polluants, ceux-ci, se répandent et nuisent à la qualité de l'environnement et même en temps normal l'homme contribue quotidiennement à la destruction des milieux naturels et les exemples sont multiples que ce soit sur la Reppe, le cours de Faveyrolles, et même le Las.

Malgré les efforts de la commune d'Ollioules qui a remis à neuf son système d'assainissement en cœur de ville, la Reppe est régulièrement polluée. Et pour cause ! Ce sont les égouts d'Evenos, situés en amont, qui se déversent régulièrement dans le cours d'eau. Cela est nuisible au milieu aquatique, oui, mais pas seulement...

Les captages en eau potable d'Ollioules et de Six-Fours, situés en bord de Reppe, en subissent aussi les conséquences.

La présence de zones commerciales et industrielles dans le bassin versant du cours d'eau de

Faveyrolles contribue à augmenter fortement les risques de pollution. Ce fut le cas, il y a quelques années, lorsqu'un camion chargé d'hydrocarbures s'est renversé sur la route.

Son contenu, s'est alors répandu dans le ruisseau de Faveyrolles créant une grave pollution qui s'est diffusée jusqu'à la rade de Toulon.



Pollution accidentelle du Cours d'eau de Faveyrolles



Revenons au fleuve du Las, de l'amont à l'aval, il subit une très forte pression.

Depuis quelques années, l'eau du barrage de Dardennes, devient inexploitable durant la saison estivale. La cause ? une algue : la géosmine. Elle se développe dès que la température augmente. Elle donne un mauvais goût à l'eau qui de fait ne peut plus être distribuée à la population. Est-ce un phénomène naturel ou bien est-ce une pollution ? Et dans ce cas d'où vient-elle ?

Peut-être du village du Revest : le Revest les eaux ? Peut-être du camp militaire de Tourris ? De la décharge ? Ou peut-être de la carrière ?

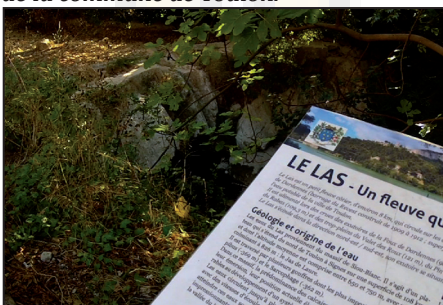
Les études réalisées jusqu'alors, n'ont pas permis de répondre à ces questions.

Pourtant, cette eau précieuse, inexploitée, est un énorme manque à gagner pour la Ville de Toulon qui utilise la retenue pour l'eau potable alors que le Las, lui, manque d'eau. Aucun débit ne lui est réservé comme l'exige la loi. La totalité de l'eau des sources sert à l'alimentation en eau potable. Notre eau du robinet.

Cela nuit gravement au bon fonctionnement de la vie aquatique. Les pompages privés et la prise d'eau du Béal, qui est un canal des eaux agricoles et industrielles, contribuent également à aggraver la situation.

Rejets

En 2004, la Fédération M.A.R.T., (Mouvement d'Action pour la Rade de Toulon), a fait parvenir aux autorités une fiche d'observation qui signalait le rejet direct dans la rivière des eaux usées issues du nettoyage des bennes à ordures de la commune de Toulon.



L' élu concerné a nié les faits en répondant que les eaux vont à l'égout. C'est la D.D.E. qui a fait pourtant le constat contraire. Un courrier a été adressé à l'exploitant afin de rappeler que les rejets dans le milieu naturel sont interdits et il leur est également notifié l'obligation de la mise en place d'un système efficace empêchant tout rejet d'eaux polluées dans le cours d'eau.



Fédération M.A.R.T. : www.federation-mart83.org
Le Film : *Les bassins versants pays toulonnais*

<https://www.facebook.com/martoulon/videos/1079245972177878/>



De quelques rives que l'on soit : occupons nous de nos cours d'eau !



Le Las est complètement à sec à Dardennes en Septembre 2017... Pourtant les sources situées au niveau du barrage continuent à débiter plusieurs dizaines de litres d'eau par seconde... mais la totalité est prise par la ville de Toulon qui s'en sert pour l'eau potable...

En 2013, 9 ans plus tard, les services de l'État et le M.A.R.T. constatent que la pollution est toujours présente. Des associations saisissent la justice. Mais rien y fera, elles seront déboutées...

Par contre, dans les semaines qui suivront le système d'évacuation des eaux sera mis aux normes...



Mais d'autres rejets polluants, dont l'origine n'est pas déterminée, sont toujours constatés dans le Las... Hélas !

Malgré la mise en œuvre de dispositifs publics, certains problèmes persistent...





La solidarité doit être la clef.

*Arriverons-nous, un jour, à vivre
en harmonie avec l'eau ?*

*Si l'on veut préserver la vie
sur nos terres, sachons préserver nos
sources, nos rivières, jusqu'à la mer ...*

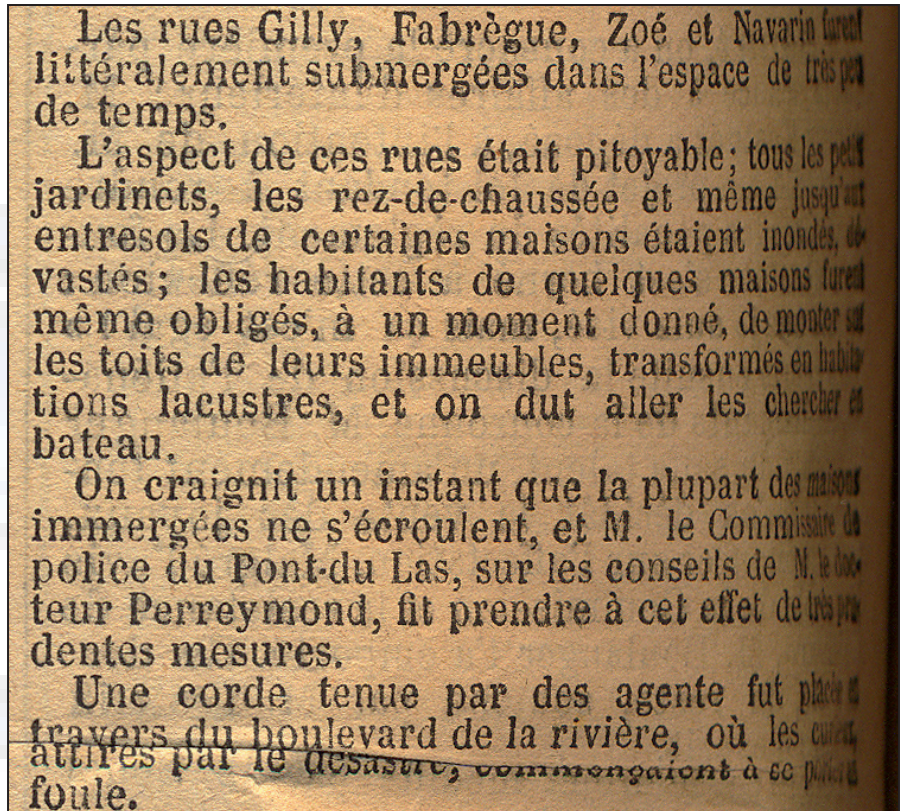


**Pour répondre à ces problématiques, la Fédération M.A.R.T. propose
de poursuivre les efforts engendrés par un «Contrat de Baie» qui
engage tous les usagers de la Rade à la protéger...**

Sources & Annexes

1 - «de 27 Octobre 1886 au Pont-du-Las»

Au regard de la bibliographie que nous laisse la presse, l'épisode pluvieux de 1886 apparaît comme exceptionnel. Si nous avons retenu la partie qui concerne le Las, les faits qui se sont déroulés dans d'autres quartiers comme la Rode ou le Port-Marchand sont tout aussi impressionnants. C'est un article publié dans un ouvrage sur l'histoire de la Provence qui nous alerte. Alors nous sommes partis en quête afin de retrouver les écrits originaux édités par le Petit Var. C'est auprès de la Société des Amis du Vieux Toulon que nous avons pu numériser ces pages d'histoires. A l'occasion, nous avons aussi découvert différents documents iconographiques qui nous permettent d'illustrer le présent film. Depuis, les archives départementales ont numérisé une partie de la presse quotidienne régionale. Un croisement entre les dates de crues notoires et les articles de presse devrait permettre de mieux connaître les conséquences des inondations historiques. C'est un long et fastidieux travail de recherche qui permettra d'anticiper de futurs événements...

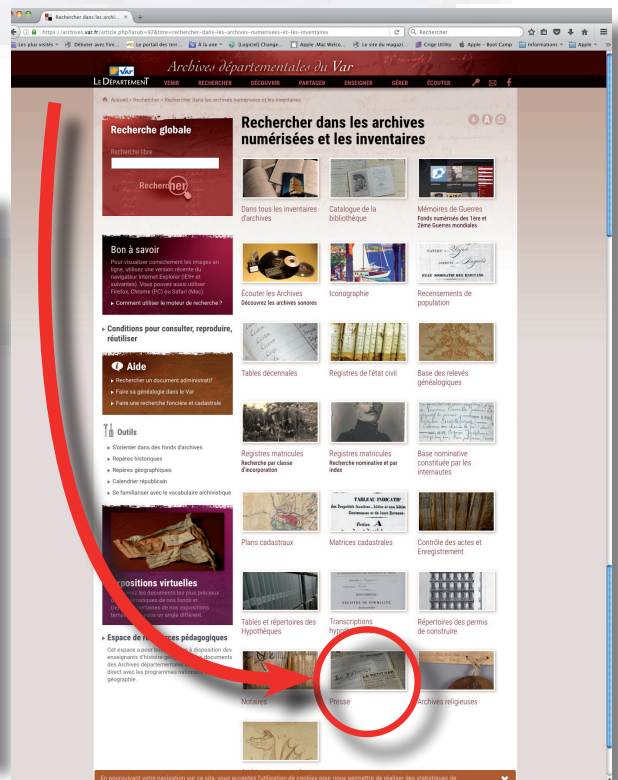


Extrait de l'article numérisé auprès de la société des Amis du Vieux Toulon

Si vous souhaitez retrouver l'article utilisé pour créer la séquence évoquée, vous pouvez le consulter sur le site internet des archives départementales du Var. Ce service réalise un travail fantastique de numérisation et de partage :

1) S'attendre sur le site des archives en suivant le lien ci-dessous. En page d'accueil choisir le menu : «rechercher» puis choisir «rechercher dans les archives numérisées et les inventaires»

<https://archives.var.fr/>

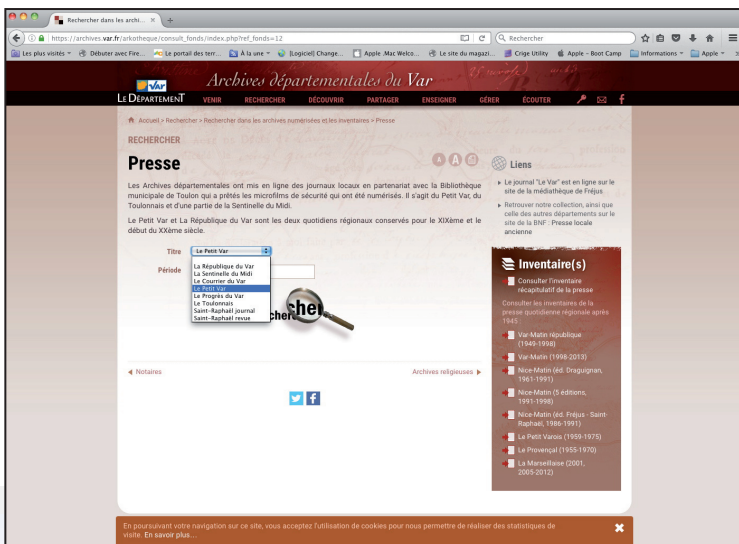


2) La page s'affiche alors. Il faut cliquer sur l'image : «presse».

3) Vous accédez aux archives numérisées de la presse. Il vous restera plus qu'à choisir le titre et la période pour accéder aux journaux.

Lien direct vers les archives numérisées de la presse quotidienne régionale :

https://archives.var.fr/arkotheque/consult_fonds/index.php?ref_fonds=12



2 - «de 03 Octobre 1973 à Ollioules»



L'Amicale de la Reppe conserve dans ses archives ce précieux exemplaire de Var-Matin/République du 04-10-1973 qui illustre ces pages (D.R.)



Bartholomé Galian a dirigé, pendant de nombreuses années, le Corps des Sapeurs Pompiers de la Ville de Toulon. Il a publié deux ouvrages et donné différentes interviews sur sa vision de la lutte contre les feux de forêts :

Bird Dog : des hommes et des ailes contre les feux de forêts et les dix commandements du sapeur-pompier
 Editeur : Navarro - 2004 :
http://www.bmvr.marseille.fr/in/sites/marseille/faces/details.xhtml?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000726367

Les incendies de forêt - itinéraire d'un soldat du feu
 Editeur : Presses du Midi - 2016
<http://www.lespressesdumidi.fr/livres-jacqueline-chiappetta/product/5300-les-incendies-de-foret-de-bartholome-galian.html>

Pour voir une interview de Bartholomé Galian suivre le lien ci-dessous :
<http://www.dailymotion.com/video/xb13c7>

Charles Caramello était le Directeur du Service des Eaux de la Ville d'Ollioules. Passionné par l'Eau il avait une connaissance approfondie de l'hydrographie Ollioulaise.



3-Le Risque d'Inondation : aujourd'hui

Les différentes catastrophes et inondations qui ravagent certaines régions de France, depuis les années 90, ont fait évoluer la réglementation et la politique de prévention des risques.

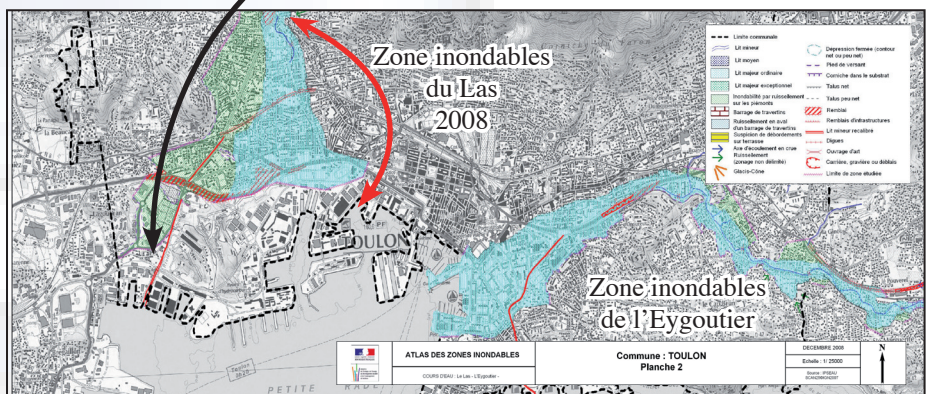
M.A.R.T. depuis sa création, tente d'alerter les élus et les collectivités locales sur ce sujet. Malheureusement, le Var a payé un lourd tribut depuis 2010 avec de nombreuses victimes.

Il faut attendre 2008 et la publication de l'Atlas des Zones Inondables pour enfin voir des cartes réalistes concernant les risques d'inondations. En 2013, l'application d'une directive européenne amène à la création du T.R.I (Territoire à Risque Important d'Inondation). L'agglomération toulonnaise est prise en compte. De nouvelles cartes sont publiées ainsi que l'évaluation potentielle du nombre de personnes impactées (plus de 17 000 sur la commune de Toulon dans le cadre du scénario extrême).

Selon les communes, la prise en compte du risque d'inondation est une priorité ou pas. Le cas de Toulon est assez intéressant. Jusqu'à ce jour, aucune décision communale ne prend en compte les risques sur le Las qui est quasiment ignoré de la réglementation communale ! Le seul document communal de référence date de 2001 (issu du P.E.R de 1994). Il fait état d'une inondation potentielle tout en aval de la Rivière-Neuve ! Pourtant en 2012, lors du vote du P.L.U. le risque d'inondation est pris en compte sur le territoire de l'Eygoutier... mais pas sur le Las.



La comparaison entre les deux cartes est un bel exercice scolaire...



Différentes municipalités se sont succédées (Trucy, Le Chevallier, Falco) et personne n'a pris la peine d'informer les populations qui vivent en territoire potentiellement inondable. Nous pallions aujourd'hui ce manque par la publication de ce film.

concernées n'est elle pas une priorité ?

Que se passera t'il, administrativement parlant, pour les personnes touchées par les inondations dans les zones non prises en compte par le règlement communal ?

Pourquoi cette négation du risque ?

Heureusement que l'état pallie la carence communale en intégrant les T.R.I. dans la base de donnée en ligne du ministère (Voir détails page 17).

Quels intérêts sont-ils défendus ?

L'information des populations



3.1-Les limites des

A.Z.I. et du T.R.I.

Nous mesurons les limites du T.R.I. et de l'Atlas des Zones inondables notamment par la non prise en compte de certains cours d'eaux. Les études se sont portées sur les principaux fleuves côtiers. Certains affluents ne sont pas étudiés.

Sur le bassin versant du Las, par exemple, le Forgentier qui a fait de nombreux dégâts en 1978 n'est pas pris en compte. Il y a de multiples affluents dans ce cas.



La crue du Forgentier en 1978 - Source S.I.G. Var

Nous attendons la pluie pour voir si la nouvelle politique dans le cadre de la loi G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et des P.A.P.I. (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) va t'elle enfin pallier au manque d'information ?

C'est très bien que l'État impose la création de bassins de rétention pour limiter la violence des crues. Ils vont réguler les crues d'occurrence normale. Attention, quand ils sont pleins les bassins de rétention débordent et deviennent transparents. En cas d'événement majeur, ils ne permettront pas de protéger les populations. C'est une information essentielle à délivrer à ceux qui vivent en aval de ces zones.

Si la mise en oeuvre des différents dispositifs est une très grande avancée en termes de prévention et d'information du public. Différentes campagnes de presse sensibilisent les personnes à l'attitude à avoir face au risque. Faurait-il qu'ils soient informés, qu'ils vivent en zone inondables. C'est le cas de milliers de toulonnais !

Une fois encore

Le Forgentier a noyé la cité H.L.M. de La Florane, à Toulon Le 18 Janvier 1978



Les sapeurs-pompiers de Toulon impuissants devant le jaillissement du Forgentier.

Synthèse de la problématique

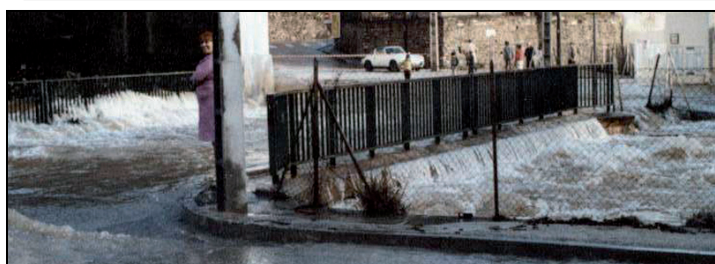
A ce jour, en fonction des informations délivrées par le site internet municipal et le site officiel de l'État (SIG Var), nous constatons que :

La municipalité toulonnaise n'a jamais reconnu le risque d'inondation du quartier du Pont-du-Las. Il ne figure pas dans le P.L.U adopté en 2012 ni dans les révisions (2016). Pourtant l'Atlas des Zones Inondables, publié en 2008, l'annonce. L'étude liée à la mise en oeuvre du dispositif T.R.I, publiée en 2013, confirme le risque. L'arrêté préfectoral sur les risques communaux de 2013 n'en fait pas mention, non plus.

Heureusement que le site de l'Etat : «Géorisques» (voir détails page suivante) vient combler le manque d'information.

A ce jour, aucune information communale n'a été délivrée à la population concernant la probabilité de certains secteurs du Pont-du-Las d'être inondé. Des citoyens étant en danger, la fédération M.A.R.T. prend l'initiative d'informer ces populations au sujet du risque inondation au travers de la publication du film : «les Bassins Versants du Pays Toulonnais».

Un simple orage violent peut inonder des quartiers entiers sans que les rivières ne soient en crue. C'est ce qui est arrivé le 19 Septembre 2014 à Toulon où par chance l'averse n'a duré que quelques instants. Si la prise en compte des risques liés aux débordements de cours d'eaux est essentielle, n'oublions pas que la puissance de pluie horaire peut, à elle seule, créer une catastrophe...



3.2 - Sources d'information sur les inondations et les Risques



<http://statique.sigvar.org/>

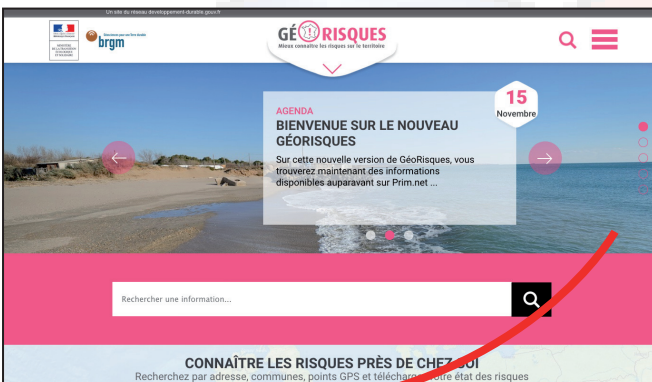
Le site S.I.G. VAR permet de consulter les documents officiels des communes du Var. C'est une mine d'information importante concernant différents sujets collectifs dont les risques. L'État réalise là un gros travail d'information que nous devons saluer. Il suffit de sélectionner sa commune sur la carte interactive pour accéder aux données.



Territoires à Risques Important d'inondation (TRI)

L'Agence de l'Eau héberge le site qui regroupe les différents bassins du Rhône et de la Méditerranée où vous pouvez trouver les détails de certains secteurs de l'aire toulonnaise.

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/tri.php>



<http://www.georisques.gouv.fr/>

C'est le portail de l'État sur les risques majeurs près de chez soi ! Il est très bien fait et permet d'éclairer les citoyens sur leurs lieux de vies.

Exemple de saisie d'une adresse :

Nous avons choisi la rue Gilly, située au Pont du Las, où l'inondation de 1886 avait frappée. Les liens renvoient vers le risque d'inondation à occurrence moyenne (révélé par le T.R.I.).



4- Pollutions et nuisances diverses

4.1 - Les Observateurs de la Rade

C'est la source d'information qui nous a permis de présenter les problématiques liées aux pollutions. Nous faisons, ici même, un rappel du dispositif et de son fonctionnement.

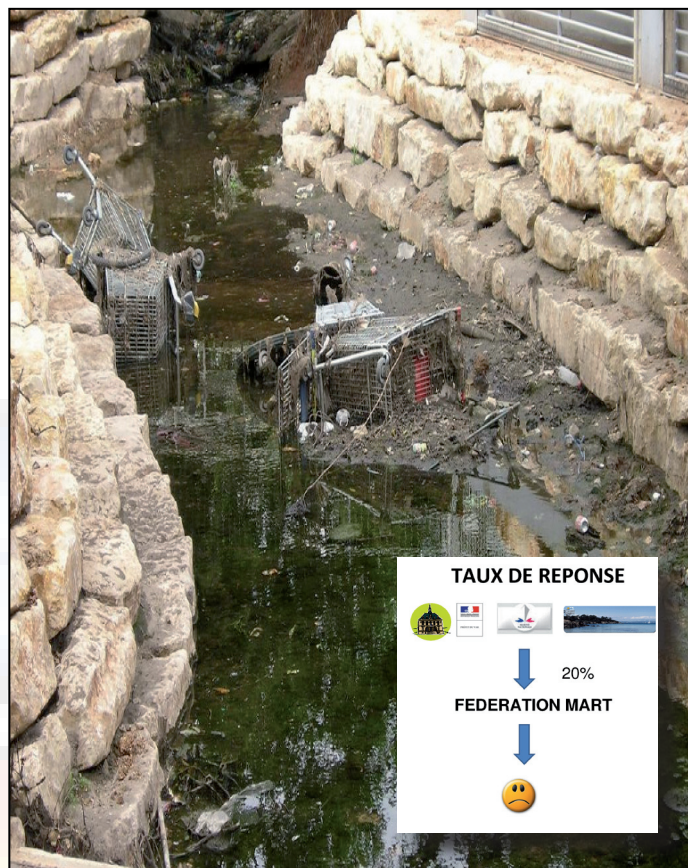
Le citoyen qui habite, travaille, ou tout simplement se promène le long du rivage ou des rivières, remarque souvent des atteintes à l'environnement, il en parle, mais cela est vite oublié.

Ne pourrait-on pas rassembler ces observations, essayer de les classer et de les traiter ?

C'est cela l'idée toute simple des observateurs. Nous y avons rajouté une autre réflexion : en faisant son observation et en la transcrivant sur une fiche, le citoyen fait acte de responsabilité vis-à-vis de son environnement et fait sien le contrat de baie.

M.A.R.T. a mis en musique ce processus avec un premier dossier fait par notre regretté vice-président, Pierre Montagnon. En juin 1999 ces procédures sont mises en œuvre :

- Délimitation d'un certain nombre de secteurs côtiers.
- Désignation des observateurs et associations en charge de



Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois	
Fiche d'observation Rade de Toulon et Bassins Versants	
1 Macros déchets échoués sur les rives et dans les cours d'eau : plastiques, bois, plaque de béton, ferrailles, caddys, carcasses de bateaux, voitures, végétaux, etc.	NOM DE LA COMMUNE
2 Objets "hors catégories", constructions et quais délabrés et abandonnés, éboulement de rocher dangereux sur passage des promeneurs ou baigneurs, mouillage forain de bateau sur zone interdite.	NOM HABITUEL DE LA ZONE OU LIEU DIT
3 Rejets d'eaux usées domestiques, rejet d'eaux industrielles dans la mer et dans les cours d'eau. Rejet d'eaux pluviales dans collecteur des eaux usées, rejet en provenance des cours d'eaux. Dragages sauvages.	NATURE DE L'OBSERVATION "Se référer à la liste ci-contre (si hors liste, commentaire...)"
4 Tous rejets d'hydrocarbures (boulettes, galettes de mazout) ou tous produits chimiques et nocifs dans la mer et dans les cours d'eau.	<h3>Exemple d'une fiche d'observation</h3>
5 Tous travaux sur bateau, installations artisanales ou industrielles pouvant entraîner une pollution : peinture, pièces métalliques, huiles de vidange, résidus de nettoyage...	
6 Taxifolia, caulerpa ou autres algues colonisatrices	
Date de l'observation (jj/mm/aa) : Nom de l'observateur et/ou Association : Téléphone : FAX : E-mail : Conditions météo : MISTRAL : Fort Moyen Faible VENT D'EST : Fort Moyen Faible AUTRE :	
FICHE A RENVoyer A L'ADRESSE CI-DESSOUS	
Fédération M.A.R.T. 568 E chemin de la CALADE 83000 TOULON Tél et Fax : 04.94.41.06.98 e-mail : ecopcb@club-internet.fr site : www.federation-mart83.org Agrément en date du 11 juillet 2000 Association de Protection de l'Environnement au Titre de l'Article L-252-1	
PARTIE A NE PAS REMPLIR PAR L'OBSERVATEUR	
Numéro de référence de la Fiche :	
Fiche transmise le : à	
Opération effectuée le : Par :	

chacun de ces secteurs. Pour les bassins versants, la prise en charge de l'Eygoutier et du Las ainsi que de leurs affluents a été faite, pour le premier par l'Association Intercommunale des Riverains de l'Eygoutier (A.I.R.E.) et, pour le second, par la Fédération des C.I.L de l'Ouest Toulonnais.

- Mise au point d'une fiche d'observation.
- Recherche des interlocuteurs dans les services de l'état et des mairies.
- Classement informatique de ces fiches afin d'en faire facilement des synthèses.

Depuis cette date plus de 280 fiches ont été reçues, analysées et pour certaines des actions ont été entreprises. Pour l'année 2003, MART a reçu 93 fiches dont près d'un tiers concernent des épaves de bateaux échoués ou abandonnés, 20 % des déchets sur les cours d'eau, 10 % des pollutions provenant de réseaux d'assainissement en mauvais état, 20 % de pollutions par macro-déchets et liquides le long des rivages des rades.

Depuis 2008 on observe un certain ralentissement d'actions de la part des observateurs ainsi qu'une gestion relativement lourde pénalisant l'efficacité de ces observations.

En 2014 nous avons lancé l'étude d'une application pour smartphones et tablettes permettant de faciliter le travail des observateurs et de ceux qui exploitent les fiches d'observation. La mise au point de cette application est en cours et nous recherchons des financements. L'agglomération (T.P.M.) n'a pas souhaité participer à la mise en oeuvre de ce projet qui amènerait pourtant une réelle valeur ajoutée dans l'implication des citoyens.

4.2 - La géosmine dans le barrage de Dardennes

C'est la presse et Véolia qui nous ont appris cette problématique qui empêche l'exploitation du barrage de Dardennes en période estivale. Nous produisons, ici, la copie des articles.

Var-matin

Lien vers l'article en ligne :

<http://archives.varmatin.com/article/toulon/toulon-l'eau-potable-a-un-drole-de-gout.630204.html>

Accueil > Var > Toulon


Toulon: l'eau potable a un drôle de goût

Voter 3

Publié le lundi 29 août 2011 à 10h02 - 2

lundi 29 août 2011

Réagir Imprimer Envoyer Partager



L'eau du robinet doit être claire et limpide, équilibrée en sels minéraux et agréable à boire. L'eau du Lac de Dardennes qui alimente une partie de Toulon est souvent chargée de géosmine. D'où un goût de vase au robinet. **Patrick Blanchard et J. Cn.**

Partager Tweeter

Des micro-organismes provoquent un goût de moisi dans l'eau de Dardennes. Un phénomène connu et observé. Pour autant, l'eau reste potable

Qu'est-il arrivé à l'eau du robinet? À plusieurs reprises cet été, elle a libéré dans certains quartiers un goût de moisi ou de vase. La réglementation prévoit qu'elle doit être claire et limpide, équilibrée en sels minéraux... et agréable à boire.

En juin, avec les premières chaleurs, le groupe Véolia Eau avait prévenu les usagers de la partie ouest de Toulon : « Ces goûts sont dus à la géosmine présente dans l'état naturel du lac de Dardennes », avait indiqué le directeur de la communication Gilles Rousseau dans un communiqué. Ladite géosmine est « sans conséquence pour la santé », a-t-il précisé. L'eau est restée potable. « Rappelons que l'eau du robinet est la plus sûre qui soit, a rajouté l'adjoint Yannick Chenevard. Elle fait l'objet de 140 contrôles avant d'arriver au robinet ».

L'eau n'est jamais inodore. « Ce phénomène de goût est fréquent », affirme l' élu, très satisfait du « travail permanent » fourni par le prestataire Véolia. La géosmine peut également contaminer le vin et lui révéler quelques arômes de terre mouillée, pas toujours appréciés.

La géosmine du lac de Dardennes

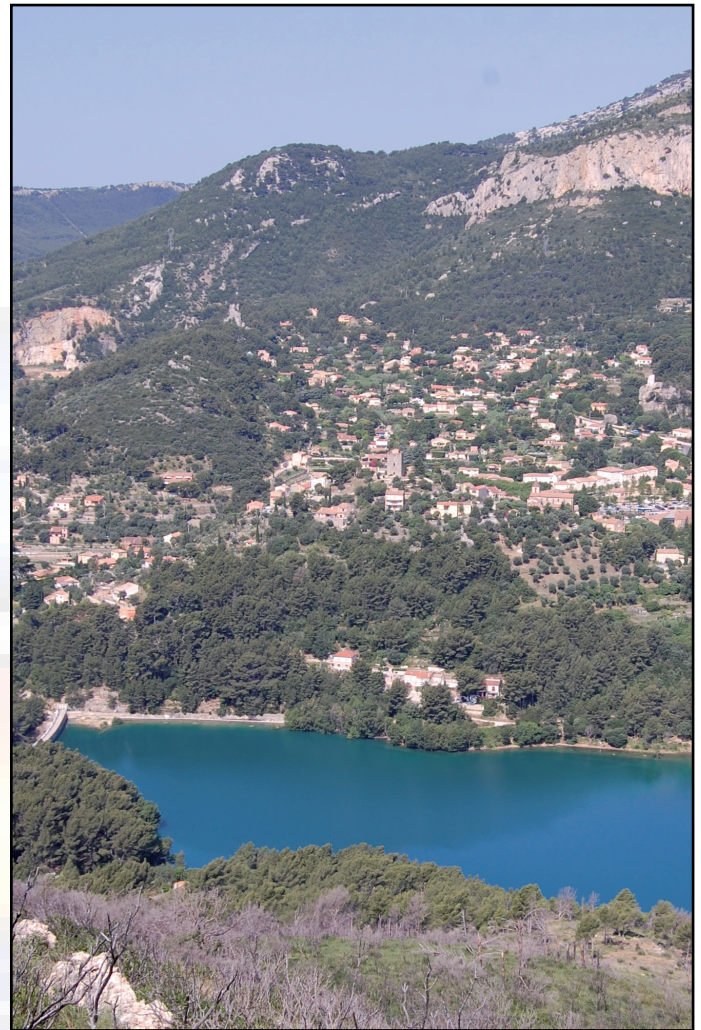
Mais qu'est-ce que la géosmine? « C'est un composé de micro-organismes liés à la présence d'algues et de champignons », a expliqué Thierry Bergeon, le responsable de l'eau chez Véolia. Voilà qui n'est pas rassurant pour le néophyte. Ces composants se développent généralement avec la chaleur. Heureusement, une quantité infinitésimale (comptée en nanogrammes par litre) suffit pour donner ce goût désagréable. L'eau du lac de Dardennes - qui approvisionne en partie Toulon, le reste étant alimenté par le lac de Carcès - est sujette à ce phénomène. En dix ans, il s'est produit sept fois, et généralement fin août.

Le phénomène est difficile à gérer : son origine est multiple. La source du Ragas qui alimente le lac de Dardennes pourrait véhiculer certains sédiments particuliers. Il y aurait aussi l'activité humaine qui favoriserait le développement de ces micro-organismes. Véolia affirme avoir lancé une étude pour en trouver les origines. « Mais c'est encore trop tôt, il nous faut un peu recul », selon Thierry Bergeon.

Résultats irréguliers

En attendant durant l'été, l'usine de Dardennes a rajouté de l'eau oxygénée au traitement à l'ozone, afin de détruire les molécules de géosmine. Pour atténuer ce goût de moisi nettement perceptible, elle a été amenée à diluer l'eau de Dardennes avec celle de Carcès. D'où un résultat irrégulier. Les usagers ont remarqué de nettes variations, parfois dans la même journée.

Le plus difficile aura été, pour Véolia, d'anticiper le traitement, au regard des mouvements de consommation d'autant que la présence de géosmine est variable et versatile. Véolia intervient dès qu'une insatisfaction s'exprime. (Appeler 0811 900 700 le centre service clients). Une trentaine de prélèvements ont été effectués et analysés chaque mois dans les réservoirs ou chez les abonnés.



Var-matin

Lien vers l'article en ligne :

<http://archives.varmatin.com/article/actualites/un-gout-de-terre-pour-leau-du-robinet-de-toulon-ouest.883968.html>

Accueil > Var > Toulon

Un "goût de terre" pour l'eau du robinet de Toulon Ouest

Voter 1

vendredi 08 juin 2012

Publié le vendredi 08 juin 2012 à 14h17 - 3

Réagir Imprimer Envoyer Partager

Partager Tweeter

L'eau de robinet, consommée dans le secteur Ouest de Toulon laisse un léger goût amer au palais. La perception est désagréable, un goût de terre ou de moisi.

Ce qui n'est pas pour rassurer les consommateurs, qui à chaque fois, que cela se produit, s'interrogent sur le risque encouru. Dans un communiqué, Veolia Eau souhaite rassurer tous les consommateurs concernés : l'eau du robinet reste parfaitement potable et conforme à la législation de la santé publique en vigueur. La faute à qui ou plutôt à qui ?

La présence de géosmine, présente à l'état naturel dans l'eau du Lac de Dardennes, explique Veolia Eau, un composé organique qui provient de micro-organismes naturellement présents dans l'eau du lac. Quelques nanogrammes par litre suffisent pour générer ces goûts. L'apparition des premières chaleurs favorise cette odeur prononcée. Pour atténuer les nuisances olfactives, les équipes de Véolia Eau effectuent des traitements complémentaires. Il faudra aux consommateurs faire preuve d'un peu de patience : cela devrait produire ses effets dans les prochains jours.



4.3 - Le débit réservé du barrage de Dardennes

C'est un vieux sujet récurrent ! Nous l'avons abordé dans différentes réunions et nous avons eu, à chaque fois, une fin de non recevoir. La ville de Toulon et l'exploitant persistent à ne pas appliquer la loi. Selon les périodes de l'année aucun débit ne s'écoule en aval de la retenue de Dardennes ce qui nuit gravement au milieu aquatique ! Pourtant les sources débitent, de manière permanente, plusieurs dizaines de litres d'eau par seconde...

Que font les services de l'État ?

[Lien vers le texte de loi complet :](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006833152&cidTexte=LEGITEXT000006074220>

4.4 - Rejets dans le Las issus du nettoyage des bennes à ordures

4.4.1 - 2004

Plutôt que rédiger une longue prose, nous livrons, ici, différents articles de presse qui relatent les faits :



CUVERVILLE
Maison toulonnaise fondée en 1995

Bronzo - Di Giorgio : l'amour propre, très propre

Lien vers l'article en ligne : <http://www.cuverville.org/spip.php?article1013>

mardi 10 août 2004
par **Léon Gicquel**

On a tous en nous quelque chose de Tennesse, chantait le poète national. Sauf Di Giorgio, adjoint toulonnais à la propreté et aux espaces verts, qui aurait plutôt, lui, quelque chose de Sarkozy. Omniprésents communicants. Jean-Guy est le petit Nicolas du conseil municipal, toujours prêt à monter au front. Le Front a d'ailleurs appelé à voter pour lui aux dernières cantonales, mais ça, c'est une digression, un détail de l'Histoire toulonnaise !

JEAN-GUY di Giorgio travaille d'arrache-pied à la propreté des rues et des espaces publics. D'après ce qui se dit dans les milieux autorisés, il serait même là dès l'aube (il est 5 heures, Toulon s'éveille) pour contrôler le démarrage des équipes de propreté ! Fier et dévoué à la cause municipale, rien ne l'arrête ! Pas même les remarques désobligeantes des services de l'Etat et de certaines associations soucieuses du respect de l'Environnement, comme nous allons le constater.

En cette veille de 15 Août, Var-Matin-cœur-fidèle se fait l'écho du travail dantesque de Jean-Guy, de ses services et de la société Bronzo, qui s'acharment à présenter une ville propre aux touristes à l'occasion des cérémonies pour le soixantième anniversaire de la Libération.

Nettoisement : tout le monde sur le pont

Pour que les milliers de visiteurs que Toulon recevra dimanche prochain trouvent une ville impeccable, le maire, Hubert Falco, a demandé son adjoint à la propreté, Jean-Guy Di Giorgio, de mettre en œuvre les grands moyens. C'est ainsi que la totalité des

effectifs des services municipaux de la propreté et des espaces verts, ainsi que de l'entreprise Bronzo seront « sur le pont » dès le 15 août et le resteront jusqu'au soir. C'est toute la journée, en effet, qu'il faudra nettoyer, astiquer, enlever les déchets,

au fur et à mesure que se sauront les espaces de passage et de remplacement de la foule. Le lendemain, lundi, très tôt, les mêmes seront à nouveau à la peine pour que la ville ait retrouvé son allure habituelle

dès que les Toulonnais mettront le nez dehors. On n'ose souhaiter bon week-end à tous ceux qui seront ainsi à la tâche mais on leur adresse en revanche remerciements et encouragements.

L.E.A.

Var matin, 9 août 2004

La ville a délégué le ramassage des ordures ménagères à la société Bronzo. Cette dernière est installée sur l'ancienne décharge de Lagoubran, disparue depuis l'ouverture de l'incinérateur. Un petit moment de nostalgie pour rappeler aux toulonnais cette belle époque : quand on arrivait de Marseille par l'autoroute, on pouvait

Article L214-18
Créé par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 6 JORF 31 décembre 2006

I.-Tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage ainsi que, le cas échéant, des dispositifs empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite.

contempler un beau tas d'immondes régulièrement en feu ! Les temps ont changé. Aujourd'hui, les déchets urbains sont directement brûlés et une grande cheminée accueille le voyageur. Si c'est une avancée positive, on peut toutefois se poser quelques questions quant à l'impact des fumées sur les quartiers alentours. Nous n'aborderons pas ce vaste débat aujourd'hui, il mériterait un livre entier à lui tout seul.

Bronzo est une filiale du Groupe des Eaux de Marseille. Cette entreprise symbolise l'entente cordiale entre la Lyonnaise et la Générale des Eaux, qui détiennent chacune 50% des parts (48,82% pour être exact). Voilà un arrangement commercial intéressant, fifty-fifty !

Bronzo « assure la collecte, et le traitement des ordures ménagères de plusieurs communes des Bouches du Rhône et du Var. Elle exploite également plusieurs déchetteries ». La société aurait pu continuer la chaîne de prestations, mais il y a le SITTOMAT qui s'en charge, syndicat intercommunal et donc service public. Une question se pose. Nous n'oserions imaginer que les travaux assurés par ces services coûtent trop cher pour intéresser une société extérieure. Les déficits à la collectivité, les bénéfices au privé : n'est-ce pas un slogan à la mode ?

Voilà plusieurs mois, un visiteur venu se recueillir au cimetière de Lagoubran gare sa voiture sur le trottoir face à la porte d'accès. Une odeur caractéristique l'interpelle. S'agit-il de la canicule ? En regardant de plus près, il constate qu'un filet d'eau plus que douteux s'écoule depuis l'autre rive dans la rivière Neuve. Ce n'est vraisemblablement pas la pluie. En levant les yeux il aperçoit, surplombant la rivière et sagement alignés, une série de camions de ramassage des ordures labellisés Bronzo.

Plus tard, voulant en savoir davantage, il remarquera qu'une association de riverains est déjà intervenue à ce sujet.

En mars 2004, cette association a saisi par voie de courrier la ville de Toulon, la DDE [1] et différentes administrations. La DDE, en tant que police de l'eau, vient donc contrôler la société Bronzo au mois d'avril pour constater les faits. Cuverville a mis la main sur la notification adressée ensuite à la société par les services de l'Etat (fac-similé ci-dessous). Il ne s'agit pas d'un simple constat mais d'un rappel pour une mise aux normes. Extraits : « nos agents ont constaté [...d'une part] qu'une partie importante des eaux [résultant d'un lavage des bennes des camions au jet] n'est pas évacuée dans le caniveau à grille et se déverse dans la cour d'où elle rejoint le réseau pluvial aboutissant à la rivière, [et d'autre part] l'absence d'un ouvrage déshuileur déboureur sur le réseau pluvial de votre entreprise, cet ouvrage devant assurer la dépollution du parc de stationnement et du terrain d'assiette de la station de carburant ».

En termes imagés, ça donne : quand monsieur Bronzo fait pipi, il en met beaucoup en dehors de la cuvette. Conclusion : cette pollution représente un délit pénal, mais comme Bronzo a promis que le dysfonctionnement serait réglé au plus vite, on attend avant de prendre des mesures coercitives.



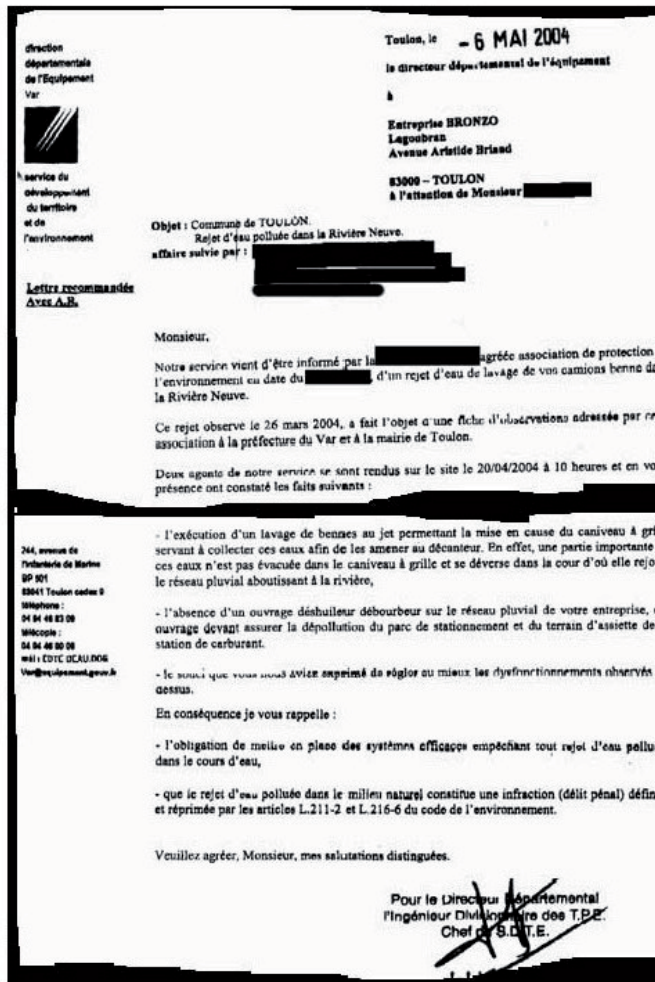
Fédération M.A.R.T. : www.federation-mart83.org

Le Film : *Les bassins versants pays toulonnais*

<https://www.facebook.com/martoulon/videos/1079245972177878/>

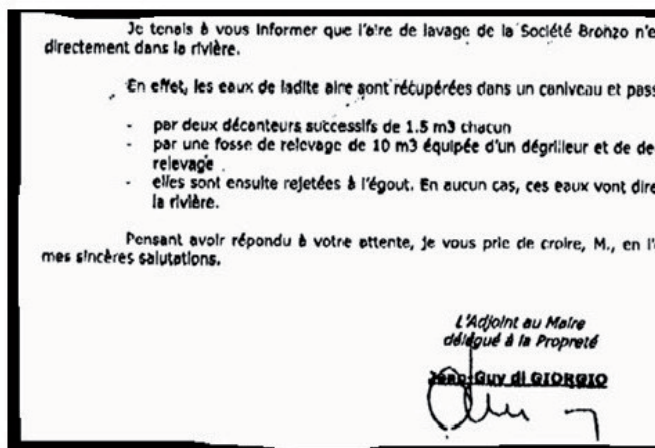


prendre des mesures coercitives.



Lettre de la DDE à Bronzo, 6 mai 2004

Parallèlement aux notifications de la DDE et deux mois après le courrier de l'association, la Ville mitonne à l'intention de celle-ci une réponse via l'adjoint concerné, le sympathique Jean-Guy. Des propos frais et rassurants comme une pluie d'été, ainsi qu'en témoigne le fac-similé ci-dessous :



Lettre de la mairie (Di Giorgio) à l'association, 17 mai 2004

Jean-Guy ignorerait-il les remarques de la DDE ? A-t-il eu la flemme d'aller voir sur place ? S'est-il contenté de l'avis de l'attaché de presse de Bronzo ?

A l'avenir, sera-t-il plus vigilant ? La cérémonie du 15 août n'est pas loin, et il s'est engagé avec ses partenaires à faire le maximum, c'est Var matin qui le dit !

Espérons toutefois que le protocole n'ait pas prévu de dépôt de gerbe sur le monument aux morts de Lagoubran : Cuverville s'est rendu sur site les 9 et 10 août derniers, et y en a toujours partout à côté de la cuvette...

Var-matin

20 août 2004

« Rejet zéro » : difficile mais pas impossible

Pour que les eaux de la rade ne soient plus polluées par ce que lui apportent les cours d'eau, il faut faire bien des efforts. Exemple du côté de Lagoubran

POUR QUE LA RADE SOIT PROPRE et ses eaux vivantes, il faut prendre de fort nombreuses mesures de précaution et entre autres celle-ci : éviter que les rivières ne lui apportent des déchets polluants.

Or, la Fédération MART, à qui l'on doit d'avoir lancé le mouvement de création du Contrat de baie, a récemment soulevé un lièvre.

Dans l'une des fiches d'observations qu'elle adresse régulièrement aux pouvoirs publics et administrations concernés, elle a fait état en effet d'un écoulement suspect, dans le lit de la Rivière neuve, à peu près à la hauteur du portail d'entrée du cimetière de Lagoubran.

Écoulement provenant de la berge sud et plus précisément du terrain où est installée l'entreprise de nettoyage Bronzo.

Eaux de ruissellement

Dans un premier temps, on a cru qu'il s'agissait d'un écoulement de l'aire de lavage des camions de cette entreprise.

Mais non : cette aire est dotée d'un décanteur et d'un déshuileur et ne rejette que des eaux traitées dans le réseau municipal des eaux usées.

Et puis, on s'est rendu compte que ce sont les eaux de pluie qui, ruisselant sur les quelque 3 000 m² de terrain en pente aménagé en parking, s'y char-

gent d'huiles qu'elles entraînent dans le lit de la rivière. Hier matin, sur le site même, se sont retrouvés Jean-Guy Di Giorgio, conseiller général et adjoint en charge de la propreté, fonctionnaires de la DDE en charge de la police de l'eau, représentants de Bronzo, et Jean Ecochard, président de la MART.

A la charge de Bronzo

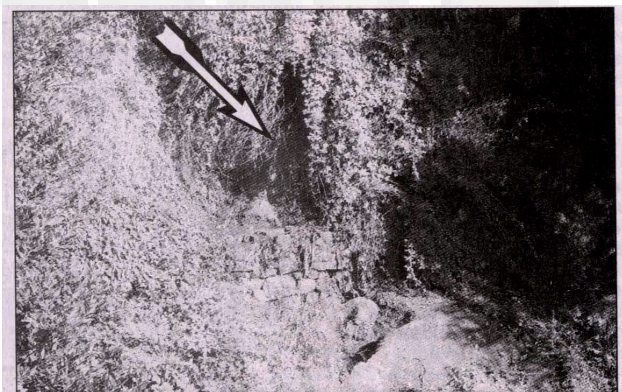
Tout le monde s'est rapidement entendu sur la cause du mal, et le remède s'est imposé de lui-même : l'installation, au point d'écoulement des eaux de ruissellement, d'un système combinant décanteur (pour traiter aussi les métaux lourds) et déshuileur, afin que le cours d'eau ne recueille plus que des eaux saines.

Qui doit engager et financer les travaux ? Le terrain est municipal mais c'est à l'entreprise Bronzo d'assumer ceci, même si son contrat avec la ville n'a plus qu'un an à courir avant d'être renouvelé ou pas à l'issue d'un nouvel appel d'offres.

« Je ne peux pas vous obliger à le faire, a dit Jean-Guy Di Giorgio aux représentants de Bronzo, mais si vous ne le faites pas, vous devrez prendre vos responsabilités devant la DDE ». Les représentants de Bronzo acquiescent, la ville prend acte, la DDE aussi.

Délai envisagé : le plus bref possible.

L.E.A.



Sur la berge sud de la rivière, on voit les traces du passage des eaux chargées d'hydrocarbure. (Photo Amélie Mauri)





CUVERVILLE

Maison toulonnaise fondée en 1995

Bronzo / Di Giorgio : Une belle intervention de Var-matin-coeur-fidèle

vendredi 20 août 2004

Lien vers l'article en ligne :

<http://www.cuverville.org/spip.php?breve1024>

RUMEUR : un article récemment mis en ligne sur votre site préféré provoquerait une certaine agitation en mairie toulonnaise.

Dix jours après la publication, par Cuverville, de documents dénonçant quelques négligences en annexe du traitement des ordures de la ville, le remue-ménage se confirme... Il y avait des problèmes, l'adjoint concerné prend les dispositions nécessaires pour les résoudre, Var matin en témoigne (20 août 2004) :



« Rejet zéro » : difficile mais pas impossible

Pour que les eaux de la rade ne soient plus polluées par ce que lui apportent les cours d'eau, il faut faire bien des efforts. Exemple du côté de Lagoubran

« Pour que la rade soit propre et ses eaux vivantes, il faut prendre de fort nombreuses mesures de précaution et entre autres celles-ci : éviter que les rivières ne lui apportent des déchets polluants.

Or la fédération MART, à qui l'on doit d'avoir lancé le mouvement de création du Contrat de baie, a récemment soulevé un lièvre.

Dans l'une des fiches d'observations qu'elle adresse régulièrement aux pouvoirs publics concernés, elle a fait état en effet d'un écoulement suspect, dans le lit de la Rivière Neuve, à peu près à la hauteur du portail d'entrée du cimetière de Lagoubran.

Écoulement provenant de la berge sud et plus précisément du terrain où est installée l'entreprise de nettoyage Bronzo.

Eaux de ruissellement.

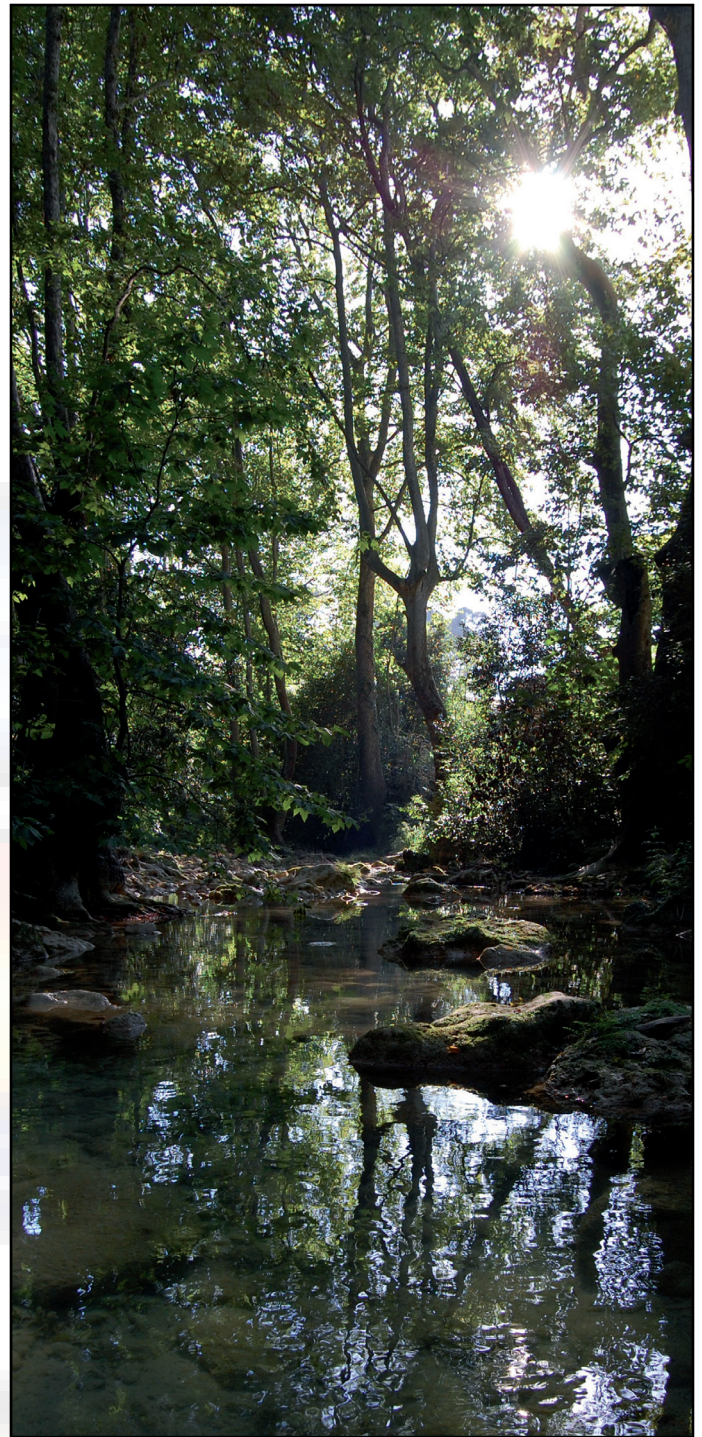
Dans un premier temps, on a cru qu'il s'agissait d'un écoulement de l'aire de lavage des camions de cette entreprise. Mais non : cette aire est dotée d'un décanteur et d'un déshuileur et ne rejette que des eaux traitées dans le réseau municipal des eaux usées. Et puis on s'est rendu compte que ce sont les eaux de pluie qui, ruisselant sur les quelques 3000m² de terrain en pente aménagé en parking, s'y chargent d'huiles qu'elles entraînent dans le lit de la rivière. Hier matin, sur le site même, se sont retrouvés Jean-Guy di Giorgio, conseiller général et adjoint en charge de la propreté, fonctionnaires de la DDE en charge de la police de l'eau, représentants de Bronzo, et Jean Ecochard, président du MART.

A la charge de Bronzo.

Tout le monde s'est rapidement entendu sur la cause du mal, et le remède s'est imposé de lui-même : l'installation, au point d'écoulement des eaux de ruissellement, d'un système combinant décanteur (pour traiter aussi les métaux lourds) et déshuileur, afin que le cours d'eau ne recueille plus que des eaux saines.

Qui doit engager les travaux ? Le terrain est municipal mais c'est à l'entreprise Bronzo d'assumer ceci, même si son contrat avec la ville n'a plus qu'un an à courir avant d'être renouvelé ou pas à l'issue d'un nouvel appel d'offres.

"Je ne peux pas vous obliger à le faire, a dit Jean-Guy di Giorgio aux représentants de Bronzo, mais si vous ne le faites pas, vous devrez prendre vos responsabilités devant la DDE". Les représentants de Bronzo acquiescent, la ville prend acte, la DDE aussi. Délai envisagé : le plus bref possible. »



Voilà : soucieux de la santé des Toulonnais, Jean-Guy di Giorgio n'hésite pas à mettre Bronzo devant ses « responsabilités ». Et qu'ça saute !

Il semble curieux de s'intéresser soudain, en plein mois d'août, à une pollution par « eaux de pluie qui ruissellent » dans une ville où peinent à s'installer les orages. Peut-être existe-t-il un microclimat humide au dessus de Lagoubran ?

Ce que ne précise pas l'inénarrable L.E.A., signataire de l'article de Var matin, c'est que Bronzo a déjà « acquiescé » et promis de régler les dysfonctionnements après une première (?) visite de la DDE en avril dernier. Cela ne nous rajeunit pas.

Ce que n'écrit pas non plus L.E.A., c'est qu'au mois de mai, l'adjoint di Giorgio a envoyé un courrier au MART pour affirmer que les eaux de lavage de Bronzo ne pouvaient pas polluer la Rivière Neuve... malgré les conclusions un poil divergeantes des experts de la DDE. Enfin, et nous ne lirons pas ceci dans Var matin, il faut bien indiquer que sans la publication préalable de l'article *Bronzo/di Giorgio : l'amour propre, très propre*, qui détaille tout ce qui précède documents à l'appui, la journaliste L.E.A. n'aurait certainement pas été missionnée pour vanter la fulgurante pugnacité du virevoltant di Giorgio...



Fédération M.A.R.T. : www.federation-mart83.org

Le Film : *Les bassins versants pays toulonnais*

<https://www.facebook.com/martoulon/videos/1079245972177878/>



4.4.2 - 2013

En 2013, nous sommes informés par des «Observateurs de la Rade» que le problème que nous pensions réglé depuis 2004 est toujours d'actualité ! Entre temps l'exploitant a changé. Nous faisons intervenir un huissier pour constater les faits et saisir la justice. Le reste est raconté dans le film...

Société Civile Professionnelle
Hubert BROUSSAIS
Catherine VALIERGUE BROUSSAIS
Ludovic BEAUGRAND
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
-o0o-
97 Avenue Vauban
BP 5004 – 83091 TOULON CEDEX
E-mail : broussais-valiergue@huissier.justice.fr
TEL : 04.94.09.74.50
FAX : 04.94.09.74.51

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE TREIZE
ET LE SIX SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

L A FEDERATION MART – association Loi 1901 – dont le siège est à TOULON – 83000 – 568 Chemin de la Calade représentée par son président Monsieur ECOCHARD Jean

LEQUEL NOUS EXPOSE :

Que la société PIZZORNO, titulaire du marché public des ordures ménagères de la ville de TOULON, procède au lavage de ses camions dans l'enceinte des locaux de la société située Quartier Lagoubran à TOULON.

Que les rejets dus à ce lavage sont déversés directement dans la rivière Neuve, dite Le Las, contiguë à ces locaux.

Qu'à l'heure actuelle, les rejets de ces lavages sont parfaitement visibles

Qu'il nous requiert de procéder à toutes constatations utiles.

Nous Société Civile Professionnelle Hubert BROUSSAIS – Catherine VALIERGUE BROUSSAIS, Ludovic BEAUGRAND, Huissiers de Justice associés, Audienciers près le Tribunal de Grande Instance de TOULON, y demeurant 97 avenue Vauban, dont l'un de nous soussigné.

Déférant à cette réquisition,

2

Nous nous sommes présenté ce jour à 14 h 45 à 83200 TOULON – Quartier de Lagoubran – où étant nous nous plaçons sur l'avenue Aristide Briand entre les locaux PIZZORNO et le Cimetière Ouest.

En amont des locaux abritant les véhicules de la société PIZZORNO la rivière Le Las coule régulièrement. L'eau est parfaitement limpide.

Photo n° 1



Photo n° 2

3



Une buse domine la rivière neuve ; cette buse recueille les eaux et elle est située au droit des locaux PIZZORNO. Un liquide couleur grise sort de cette buse et se déverse directement dans la rivière Le Las

Photo 3



Photo 4



De l'autre coté de la rivière où nous nous trouvons, nous percevons une odeur extrêmement désagréable de ce liquide qui coule abondamment

Si nous avions une eau très propre en amont, à partir de ce rejet d'eau, l'eau de la rivière va prendre une couleur grise et elle est complètement trouble. Le fond de la rivière est très noir, il y a même des bulles par endroits qui vraisemblablement proviennent de méthane.

Cette pollution est très active sur au moins 100 mètres

Photo 5

5



Photo 6



6

Photo n° 7



Photo n° 8



Photo n° 9



Photo n° 11

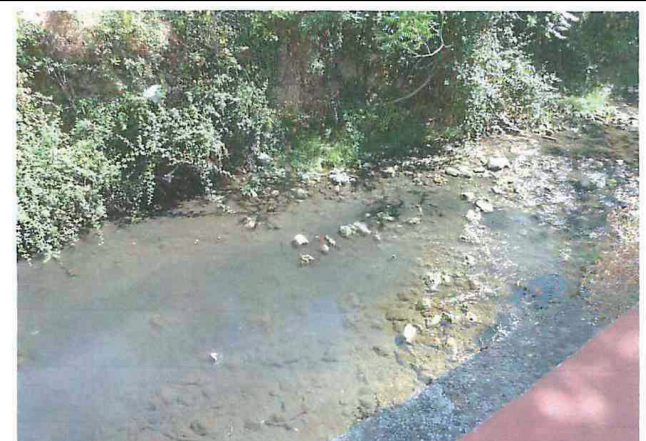


Photo 12



Photo n° 13



Pendant nos constatations, nous avons vu évoluer dans le lit de la rivière deux gardes de l'ONEMA. Ils marchent directement dans le lit de la rivière. Chacun de leurs pas soulève une importante masse de matière putride de couleur grise située au fond du lit de la rivière. La hauteur est d'environ 20 cm. Ces soulèvements de matière ne sont visibles qu'à partir du déversement de la buse située au niveau des locaux de la société PIZZORNO ; ces gardes ne soulevaient aucune boue en amont du déversement dans la rivière

Photo 14



Ces constatations étant faites nous nous sommes retiré.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS NOUS AVONS FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

